

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 octobre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le trois octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°35

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme M. Christine DEFFONTAINE, M. Pascal CAVITTE par M. Bernard COMBES, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Clément VERGNE par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX,

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h30, M. Grégory HUGUE
Monsieur Jérémy NOVAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Mise à jour du tableau des effectifs du Centre de Santé Municipal en vue de la prise en compte de la date d'effet des contrats des nouveaux médecins

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget du Centre de Santé Municipal,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique, Livre Ier définissant les droits et obligations des agents territoriaux et Livre III Article L 332-8,
- Vu sa délibération n°1a du 2 juillet 2019 décidant la création d'un Centre de Santé Municipal et portant approbation du projet de santé établi à ce titre,
- Vu la délibération du 27 septembre 2022 décidant la création de trois postes de médecin territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de trois ans,
- Considérant qu'au vu des mouvements de personnel intervenant au sein du Centre de Santé Municipal, il convient de préciser les dates de recrutement de nouveaux médecins afin de faire courir la durée de leur contrat à compter de ces dernières,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1- Décide de mettre à jour au tableau des effectifs du Centre de Santé Municipal au vu des mouvements de personnel à considérer, en créant :

- au 11 septembre 2023 :
 - o un poste de médecin à temps complet
- au 1^{er} janvier 2024 :
 - o un poste de médecin à temps complet

2- Indique que ces médecins seront recrutés à compter des dates susmentionnées dans le cadre d'un contrat de droit public à durée déterminée pour une durée de 3 ans. La rémunération de ces médecins est fixée à 6 129,33 € brut à temps complet.

3- Les écritures comptables en résultant seront inscrites au budget Centre de Santé Municipal.

4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de Séance

Jérémy NOVAIS



Transmis au Contrôle de Légalité le : 05 OCT. 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 05 OCT. 2023

D25 - 03/10/2023